



Note de synthèse Conseil communautaire

**Mercredi 31 mars 2021 à 19h00 à JOIGNY
Salons de l'Hôtel de Ville**

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la séance du 4 février 2021

II) ADMINISTRATION GENERALE

2.1) Candidature à l'appel à projets « Mobilités solidaires pour permettre à chacun de se déplacer » lancé par la Fondation MACIF et le CEREMA

La Fondation MACIF et le CEREMA s'unissent pour soutenir des projets de mobilité solidaire adaptés aux besoins et aux ressources du territoire, intégrant une offre de transport d'utilité sociale parmi un bouquet de solutions : transport à la demande, co-voiturage, autopartage, accompagnement individualisé, ou encore de nouveaux dispositifs innovants.

Dans ce cadre, l'appel à projets « Mobilités solidaires, pour permettre à chacun de se déplacer » a été lancé pour permettre à des associations ou des collectivités porteuses de projets innovants et destinés aux personnes vulnérables en raison de leurs faibles ressources ou de leur isolement géographique, de bénéficier de soutien financier (d'un montant maximal de 15 000 €) et d'un accompagnement technique.

Les objectifs de l'appel à projets sont les suivants :

- Cibler des projets à destination des personnes vulnérables ;
- Cibler des projets territoriaux ;
- Cibler en priorité des projets visant à mettre en œuvre à court terme une offre de transport d'utilité sociale ;
- Cibler des projets ayant pour ambition d'intégrer à court ou moyen terme un bouquet de solutions.

La date limite de dépôt des candidatures est le 20 novembre 2020.

La Communauté de communes du Joviniens porte un projet d'expérimentation de plateforme de mobilité des seniors pouvant répondre au cahier des charge dudit appel à projets.

Pour 2020 et 2021, la CCJ bénéficie d'un soutien financier de 60 000 € par an du Conseil Départemental dans le cadre de la Conférence des financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie, pour la mise en place de ce projet.

La plateforme de mobilité des seniors se déploiera sur les territoires de la CCJ et de la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe (via sa Maison France Service). Elle vise à proposer aux personnes âgées de plus de 70 ans, résidant les Communautés de Communes du Joviniens et de la Vanne et du Pays d'Othe, et rencontrant des problèmes de déplacement de façon occasionnelle.

Ce projet expérimental vise à lutter contre l'isolement social des personnes âgées, de favoriser l'accès aux soins, aux actions de prévention, et à faciliter l'autonomie des personnes dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Les motifs de déplacement seront les suivants :

- La prévention : transport vers des actions collectives de prévention (ex : activité physique adaptée, forums d'information sur l'habitat, ateliers nutrition, etc.)
- La vie quotidienne : courses, commerces, marché.
- L'accès aux soins : rendez-vous médicaux et autres professionnels de santé.
- Les démarches administratives.

- Certaines actions favorisant le lien social et l'accès à la culture.

Des solutions de mobilité variées et adaptées aux besoins des bénéficiaires seront proposées via des circuits pré-définis, un système de transport à la demande et des transports micro-collectifs.

En raison de la crise sanitaire, la mise en œuvre de la plateforme a été reportée en 2021 et pourra être opérationnalisée à l'issue d'une procédure de marché public.

L'obtention d'une subvention complémentaire dans le cadre du présent appel à projets pourra permettre d'élargir l'offre de service à davantage de bénéficiaires.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **SOLICITER** toutes subventions possibles aux taux les plus élevés possibles pour la réalisation de cette opération ;
- **REPENDRE** à l'appel à projet « Mobilités solidaires pour permettre à chacun de se déplacer » porté par la Fondation MACIF et le CEREMA ;
- **DIRE** que les crédits sont bien inscrits au budget principal ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cet appel à projets et à la réalisation de cette opération.

2.2) Piscine Joigny – Tranche 1 – Demandes de subvention DSIL/DETR

La piscine de Joigny dont est propriétaire la communauté de communes du Jovinien présente des signes naturels de vieillissement liés à son ancienneté et les locaux ne permettent par ailleurs pas de répondre aux obligations réglementaires attendues pour les agents qui y sont affectés. Véritable équipement structurant pour la ville de Joigny comme pour l'ensemble du territoire du Jovinien, il convient aujourd'hui d'entreprendre des travaux de rénovation pour pérenniser cet équipement et en faciliter l'accès comme l'usage.

Trois problématiques principales peuvent être identifiées :

Problématique énergétique

La centrale de traitement d'air, qui a plus de 20 ans, est devenue inefficace et doit être remplacée. Le rapport énergie consommée/chaleur produite pour chauffer l'équipement est très mauvais et génère des coûts de fonctionnement très élevés.

Problématique liée aux usages

La piscine ne dispose pas de locaux adaptés aux besoins du personnel qui intervient sur ce site au quotidien. Il n'existe en effet pas de vestiaires séparés ou de salle de repos et les conditions de travail s'en trouvent indirectement affectées. Enfin, le Directeur ne bénéficie pas de bureau pour s'isoler et assurer ses missions dans des conditions de calme et de travail adaptées à sa fonction.

Problématique d'attractivité globale du site (second temps)

Les extérieurs de la piscine ne sont plus utilisés depuis plus de 10 ans. En effet, le bassin existant (fosse) est fuyard et délabré sur sa périphérie, les plages sont en mauvais état et la pataugeoire laissée à l'abandon. Seuls les espaces verts sont entretenus.

Le projet présenté au Conseil communautaire consiste en la **réalisation d'une première tranche de travaux** qui permettront d'améliorer les conditions d'utilisation de l'équipement pour le personnel et les usagers mais également de réaliser des gains énergétiques significatifs par le remplacement de l'unité de traitement de l'air (production du chauffage intérieur).

Sur 2021-2022, il est proposé au conseil communautaire de :

- **Remplacer** la centrale de traitement d'air pour réaliser des économies d'énergie et pour améliorer le confort des usagers,
- **Créer** des locaux dédiés au personnel avec vestiaires séparés H/F, des sanitaires PMR, une salle de repos et un bureau (mise aux normes et optimisation des espaces actuels),
- **Créer** un espace de stockage pour y ranger du matériel aquatique

L'estimatif de travaux pour cette première tranche s'élève à **850 000 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible financée par des fonds publics	Pourcentage d'intervention sur base éligible DETR	% sur base éligible cofinanceurs	Montant du financement
DETR	Sollicité	850 000,00 €	20,00%		170 030 €
DSIL rénovation (Sur changement UTA)	x sollicitée	850 000,00 €	24,99%	25,00%	212 400 €
Autres : Région (Contrat Cap Territoire)	x sollicitée	850 000,00 €	35,00%	35%	300 000 €
FINANCEMENT PUBLICS			79,99%		682 430 €
Autofinancement		850 000,00 €	20,01%		167 570 €
TOTAL FINANCEMENTS			100,00%		850 000 €

III) HABITAT

3.1) Mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique

La transition écologique et énergétique est au cœur de notre programme d'actions. Le logement, important émetteur de gaz à effet de serre et très consommateur d'énergie, est un sujet crucial tant pour l'environnement que pour le confort de vie de nos citoyens.

Notre communauté de communes de 21 253 habitants est composée de 9543 résidences principales dont les 2/3 sont des maisons individuelles. Plus de 60 % d'entre elles ont été construites avant 1970 et donc avant toute réglementation thermique, ce qui indique un fort potentiel de rénovation.

Face à ce constat et avec notre ambition d'être acteur de la nécessaire rénovation énergétique performante de l'habitat, nous souhaitons intégrer le programme Effilogis en créant un nouveau service d'accompagnement des particuliers propriétaires occupants ou bailleurs. Ceci permettra d'organiser et de faciliter le parcours des propriétaires depuis le premier contact jusqu'à l'achèvement des travaux.

Ce nouveau service serait composé et fonctionnerait comme suit:

-1 poste à temps plein d'animateur qui sera une création de poste dont l'enveloppe budgétaire est estimée à 50 000 €/an, ce poste peut être subventionné à hauteur de 80% par la Région.

-1 poste de conseiller qui peut être externalisé. Une enveloppe budgétaire de 50 000 €/an est envisagée, ce poste peut être subventionné également à hauteur de 80% par la Région.

-La réussite de ce projet nécessite des actions fortes de communication, le budget annuel est estimé à 20 000 €, qui est également soutenu à hauteur de 80% par la Région. L'objectif étant d'avoir 150 contacts la première année, 220 l'année suivante, pour un objectif final de 300 la dernière année. Après ces premiers contacts, certains propriétaires souhaiteront engager une réflexion plus approfondie.

Le parcours des propriétaires serait alors constitué de plusieurs étapes :

-La première consiste en la réalisation d'un audit énergétique qui est réalisé par un bureau d'études conventionné par la Région qui prend à sa charge une partie du coût laissant un solde de l'ordre de 150 € que la communauté de communes envisage de prendre en charge à cette hauteur pour tous les publics. Ceci représentera un budget de 5 250 € la première année pour un objectif de 35 audits, de 8 250 € pour la suivante et de 11 250 € la dernière année.

-Ensuite les propriétaires font le choix de s'engager ou non dans les travaux de rénovation. Notre objectif serait de soutenir la rénovation BBC globale et par étape de 110 propriétaires sur les 3 années de déploiement du dispositif, dont 20 au cours de l'année de lancement, 35 la seconde année et 55 la dernière année.

Afin d'optimiser le financement des travaux pour les propriétaires, nous envisageons de participer comme suit :

-Les travaux devant obligatoirement être suivis par un accompagnement technique (MOE, AMO, test d'étanchéité à l'air en fin de chantier), la Région subventionne à hauteur de 80%, il n'est pas envisagé de participer financièrement à cette étape.

-Concernant l'aide aux travaux, la communauté de communes envisage une participation de 1 000 € sans condition de ressources représentant un budget annuel de 20 000 € en année 1, de 35 000 € puis de 55 000 € la troisième année.

-Le suivi post-travaux serait réalisé par notre accompagnateur.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **SOLLICITER** une contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour une durée de 3 ans afin de bénéficier des financements.

- **VALIDER** la création et le déploiement d'une PTRE sur le territoire Jovinien selon l'organisation et les modalités proposées.

- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cet appel à projets et à la réalisation de cette opération.

IV) FINANCES

4.1) Comptes de gestion 2020 (budget principal et budgets annexes : ordures ménagères, piscine, aire d'accueil des gens du voyage et ZAE)

4.2) Comptes administratifs 2020 (budget principal et budgets annexes : ordures ménagères, piscine, aire d'accueil des gens du voyage et ZAE)
-(voir pièces jointes)

Synthèse du compte administratif du **budget principal** :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		427 630,55		82 801,71		510 432,26
Opérations de l'exercice	9 439 102,96	9 945 037,20	1 528 958,03	1 076 098,52	10 968 060,99	11 021 135,72
Totaux	9 439 102,96	10 372 667,75	1 528 958,03	1 158 900,23	10 968 060,99	11 531 567,98
Résultat de clôture 2020 sans les restes à réaliser	933 564,79		-370 057,80		563 506,99	
Restes à réaliser			2 780 941,00	2 706 101,00	2 780 941,00	2 706 101,00
Résultats définitifs 2020	933 564,79		-444 897,80		488 666,99	

Synthèse du compte administratif du **budget annexe « ordures ménagères »** :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		124 418,22		218 175,79		342 594,01
Opérations de l'exercice	2 624 065,71	2 600 727,40	117 696,43	200 900,41	2 741 762,14	2 801 627,81
Totaux	2 624 065,71	2 725 145,62	117 696,43	419 076,20	2 741 762,14	3 144 221,82
Résultat de clôture 2020 sans les restes à réaliser	101 079,91		301 379,77		402 459,68	
Restes à réaliser			2 070,00		2 070,00	
Résultats définitifs 2020	101 079,91		299 309,77		400 389,68	

Synthèse du compte administratif du **budget annexe « piscine »**

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 157,45	25 728,56		25 728,56	1 157,45
Opérations de l'exercice	731 586,08	783 999,93	84 055,03	69 414,15	815 641,11	853 414,08
Totaux	731 586,08	785 157,38	109 783,59	69 414,15	841 369,67	854 571,53
Résultat de clôture 2020 sans les restes à réaliser	53 571,30		-40 369,44		13 201,86	
Restes à réaliser			166 170,00	155 000,00	166 170,00	155 000,00
Résultats définitifs 2020	53 571,30		-51 539,44		2 031,86	

Synthèse du compte administratif du **budget annexe « aire d'accueil des gens du voyage »**

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		12 569,56	9 281,77		9 281,77	12 569,56
Opérations de l'exercice	117 280,09	161 130,59	26 664,02	19 534,17	143 944,11	180 664,76
Totaux	117 280,09	173 700,15	35 945,79	19 534,17	153 225,88	193 234,32
Résultat de clôture 2020 sans les restes à réaliser	56 420,06		-16 411,62		40 008,44	
Restes à réaliser			18 540,00		18 540,00	
Résultats définitifs 2020	56 420,06		-34 951,62		21 468,44	

Synthèse du compte administratif du **budget annexe « ZAE »**

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 284,27	4 254,10		4 254,10	3 284,27
Opérations de l'exercice	21 801,52	63 533,00	20 580,97	6 920,10	42 382,49	70 453,10
Totaux	21 801,52	66 817,27	24 835,07	6 920,10	46 636,59	73 737,37
Résultat de clôture 2020 sans les restes à réaliser	45 015,75		-17 914,97		27 100,78	
Restes à réaliser			885,00		885,00	
Résultats définitifs 2020	45 015,75		-18 799,97		26 215,78	

4.3) Affectation des résultats 2020 (budget principal et budgets annexes : ordures ménagères, piscine, aire d'accueil des gens du voyage et ZAE)

Affectation des résultats 2020 – budget principal

* résultat 2020 de la section de fonctionnement.....	+ 933 564,79 €
* résultat 2020 de la section d'investissement (avec les restes à réaliser).....	- 444 897,80 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'AFPECTER** le résultat de fonctionnement 2020 à la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 444 897,80 € ;
- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affectation.

Affectation des résultats 2020 – budget annexe « ordures ménagères »

* résultat 2020 de la section de fonctionnement.....	+ 101 079,91 €
* résultat 2020 de la section d'investissement (avec les restes à réaliser).....	+ 299 309,77 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** que le résultat d'investissement 2020 étant positif, il n'y a pas d'affectation de résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Affectation des résultats 2020 – budget annexe « piscine »

* résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 53 571,30 €
* résultat 2020 de la section d'investissement (avec les restes à réaliser) –	51 539,44 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'AFPECTER** le résultat de fonctionnement 2020 à la couverture du déficit de la section d'investissement pour la somme de 51 539,44 €.
- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affectation.

Affectation des résultats 2020 – budget annexe « aire d'accueil des gens du voyage »

* résultat 2020 de la section de fonctionnement.....	+ 56 420,06 €
* résultat 2020 de la section d'investissement	- 34 951,62 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'AFPECTER** le résultat de fonctionnement 2020 à la couverture du déficit de la section d'investissement pour la somme de 34 951,62 €.
- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affectation.

Affectation des résultats 2020 – budget annexe « ZAE»

* résultat 2020 de la section de fonctionnement.....	+ 45 015,75 €
* résultat 2020 de la section d'investissement (avec les restes à réaliser).....	- 18 799,97 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D’AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2020 à la couverture du déficit de la section d'investissement pour la somme de 18 799,97 €
- **D’AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affectation.

4.4)Fiscalité 2021

- Vote des taux

Il est proposé au conseil communautaire :

- **DE MAINTENIR** les taux de la CFE, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au même niveau que l'année antérieure, soit :

CFE : Taux 22,52 %

TAXE FONCIERE (bâti) : Taux 3 %

TAXE FONCIERE (non bâti) : Taux 2,21 %

- Taxe GEMAPI – année 2022

Dépenses TTC		Recettes TTC	
	Montants en €		Montants en €
Cotisations appelées par les syndicats + PAPI de l'Yonne	45 000	Taxe GEMAPI	45 000
total	45 000	total	45 000
Montant du produit attendu de la taxe : 45 000 €			

Il est proposé au conseil communautaire :

- **DE DECIDER** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 45 000 €. Le produit de cette taxe servira à financer les seules dépenses afférentes à la gestion de la GEMAPI.
- **DE CHARGER** le président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux,
- **D’AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes pièces administratives relatives à ce dossier.

4.5) Examen des budgets primitifs 2021 (budget principal et budgets annexes : ordures ménagères, piscine, aire d'accueil des gens du voyage et ZAE)

Budget primitif 2021 du budget principal

Le budget primitif 2021 du budget principal de la CCJ s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 561 070,99 €	10 561 070,99 €
INVESTISSEMENT	7 527 757,80 €	7 527 757,80 €
TOTAL	18 088 828,79 €	18 088 828,79 €

Budget primitif 2021 du budget annexe « ordures ménagères »

Les crédits sont votés par chapitre pour le budget annexe « Ordures Ménagères ».

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 046 279,91 €	3 046 279,91 €
INVESTISSEMENT	491 379,77 €	491 379,77 €
TOTAL	3 537 659,68 €	3 537 659,68 €

Budget primitif 2021 du budget annexe « piscine »

Les crédits sont votés par chapitre pour le budget annexe « Piscine ».

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	806 282,00 €	806 282,00 €
INVESTISSEMENT	1 361 814,44 €	1 361 814,44 €
TOTAL	2 168 096,44 €	2 168 096,44 €

Budget primitif 2021 du budget annexe « aire d'accueil des gens du voyage »

Les crédits sont votés par chapitre pour le budget annexe « aire d'accueil des gens du voyage ».

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	173 768,44 €	173 768,44 €
INVESTISSEMENT	67 251,62 €	67 251,62 €
TOTAL	241 020,06 €	241 020,06 €

Budget primitif 2021 du budget annexe « ZAE »

Les crédits sont votés par chapitre pour le budget annexe « ZAE ».

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	89 215,78 €	89 215,78 €
INVESTISSEMENT	435 780,75 €	435 780,75 €
TOTAL	524 996,53 €	524 996,53 €

V) RESSOURCES HUMAINES

5.1) Personnel communautaire - Modification du tableau des effectifs

CONTRACTUELS

Vu la délibération du 21/03/2018 n° ADM-2018-16 sur l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), il est proposé de recruter un chargé de mission.

Les activités et missions principales du poste seront de coordonner l'élaboration du PCAET du territoire du Jovinien ainsi que sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Ce poste est ouvert en catégorie A ou B, en fonction de l'expérience du candidat choisi.

La durée du contrat sera de 1 an, renouvelable.

A la suite d'un départ en disponibilité d'un agent titulaire, il est proposé de recruter sous contrat de un an, renouvelable, un chauffeur-ripeur pour la collecte des ordures ménagères. Cet emploi à temps complet sera rémunéré sur cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

création de poste- durée du temps de travail et rémunération	Nombre	Suppression de poste- durée du temps de travail et rémunération	Nombre	Date d'effet
Catégorie A ou B (filière administrative ou technique 35/35 ^{ème} Indice de rémunération maximum IB 697 / IM 578	1			01.04.2021
Catégorie C (filière technique) 35/35 ^{ème} Indice de rémunération maximum IB 370 / IM 342	1			01.04.2021

- **DE MODIFIER** comme indiqué ci-dessus le tableau des effectifs du personnel contractuel
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à créer le poste,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

VI) QUESTIONS DIVERSES

VII) COMMUNICATION